

Communiqué de la famille de Boniface Ngulinzira
suite au jugement de la Cour d'appel excluant la
responsabilité de l'Etat belge dans le massacre de
l'ETO

Cyrille Uwukuli

17 juin 2018

Hier en cours de journée, nous avons pris connaissance par le biais de notre avocat, de la conclusion de la Cour d'Appel dans l'affaire ETO.

La Cour d'Appel a mis hors cause l'Etat Belge, estimant que c'est bien la Minuar, Mission des Nations Unies pour le Rwanda qui a abandonné les réfugiés de l'ETO.

Le jugement est décevant mais pour nous l'irréparable a déjà été commis le 11 Avril 1994. Le procès restera dans l'histoire. Une victoire pour nous en première instance et un étonnant revirement de situation en Cour d'Appel.

Nos avocats analysent encore le jugement pour savoir quelle suite y donner, sachant déjà que notre famille est épuisée par de longues années de recherche de la justice.

Après 14 ans de procédure, et 24 ans après le génocide perpétré contre les tutsis, nous pensons avoir tout fait pour que l'abandon des l'ETO puisse être connu dans le monde entier.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés et épaulés durant ce combat.

La famille de feu Boniface Ngulinzira